

Musées d'Algérie : perception ambiguë d'un passé pluraliste

*Sabah FERDI**

Les musées en tant qu'institutions culturelles doivent être intégrés dans la communauté qu'ils servent et doivent être perçus comme répondant à ses besoins. Leur action commune avec celle-ci doit en effet contribuer à sa croissance et à son développement. Qu'en est-il chez nous ? Nos musées remplissent-ils ces missions ? Quels critères fondent actuellement la politique muséale algérienne ? Quel bilan peut-on dresser après 40 ans d'indépendance ? Qu'en est-il finalement de la gestion des musées d'Algérie ? La question mérite d'autant plus d'être posée que les musées et en particulier les musées d'antiquités sont hélas trop souvent considérés en Algérie comme des musées « étrangers » dans lesquels les algériens ne se reconnaissent pas et auxquels ils ne s'y identifient pas.

Le bilan

Parler des musées algériens, c'est là un sujet qu'il est impossible d'isoler parce qu'il fait partie intégrante d'une réalité plus large et plus complexe : la politique culturelle de notre pays. Ces institutions spécialisées remplissent une fonction primordiale dans le secteur culturel. Pour bien la comprendre, il faut effacer la notion traditionnelle et stagnante qui vient à l'esprit quand on entend « musée » et essayer de concevoir un instrument moderne et dynamique d'initiation à la culture. Les musées sont les dépositaires d'un patrimoine, qu'ils ont la charge de nous faire connaître et de nous amener à apprécier comme ils ont le souci de le conserver dans toute son intégrité pour les générations futures. Les musées, sont une partie importante de nous-mêmes, nos véritables racines qui nous sont révélées. Négliger longtemps ce secteur de la culture conduirait à un amoindrissement certain de la qualité de notre vie.

Le cadre institutionnel

Au lendemain de l'indépendance, une institution en charge du patrimoine culturel fut créée : la sous direction des Beaux Arts d'abord

* Conservateur en chef des sites et musées de Tipaza et Cherchell, Alger.

sous tutelle du ministère de l'éducation et puis, à partir des années 70 sous celle du ministère de l'information et de la culture.

Dès 1965 des cadres algériens commencent à exercer dans les musées mais sont confrontés à de graves problèmes qui subsistent encore actuellement. En effet l'absence d'une politique culturelle globale dans le domaine des musées, l'existence de problèmes d'ordre matériel et humain d'une extrême gravité inhérent à l'inexistence de statuts et d'autonomie financière ont entravé le développement des institutions muséales algériennes. Celles-ci ne remplissent pas leur rôle qui leur est dévolu, dans un pays émergent, particulièrement dans le domaine socio-éducatif et demeurent en marge de la vie de la nation.

A partir de 1971 cette sous direction devient une direction centrale du ministère mais la complexité des interventions dans ce domaine exigeait la mise en place d'institutions spécialisées dotées d'une autonomie d'intervention dans la mise en oeuvre de la politique du Patrimoine. C'est ainsi que fut mise en place une procédure d'autonomie des musées par leur érection en musées nationaux comme celui du MNA et BA en 1985, le musée Zabana d'Oran et celui de Cirta en 1986, le musée national des arts et traditions populaires en 1987, l'agence nationale d'archéologie qui gère 25 musées de site en 1987, le parc national du Tassili en 1972, celui de l'Ahaggar en 1987, le musée national du Djihad en 1983, celui de l'Armée en 1985, le musée national de Sétif en 1992 et celui de Bou Saada en 1993.

Le cadre organisationnel

La durée limitée de ma présente intervention ne permet pas d'offrir une analyse approfondie et un inventaire exhaustif de tous les musées d'Algérie reconnus comme tels, néanmoins cette enquête restituera des points essentiels communs à l'ensemble des musées objet de la présente analyse. Toutefois il faut signaler le manque, encore aujourd'hui, aussi bien d'un statut de l'objet que d'un statut des musées dans la législation relative au patrimoine. Il est urgent d'élaborer ces deux statuts afin de préciser les attributions du personnel et de fixer toutes les dispositions relatives au bon fonctionnement des établissements et au mouvement des œuvres.

Répartition des musées

Les 43 musées que nous avons recensés constituent un échantillon représentatif de leur répartition géographique (Est, Ouest, Centre et Sud), nous en comptons 15 dans l'est, 7 dans l'ouest, 13 dans le centre et

8 dans le sud). Les wilayates concernées sont : Adrar, Batna, Bejaïa, Béchar, Djelfa, Aïn Défla, Tamanrasset, Tebessa, Tlemcen, Alger, Sétif, Skikda, Annaba, Guelma, Constantine, Ouargla, Oran, Illizi, El Tarf, El oued, Tipasa, Ghardaïa, Chlef, Aïn Témouchent, Mostaganem, Djidjell et M'sila.

Ces musées présentent des collections archéologiques, historiques, ethnographiques, artisanales, Beaux-Arts, ludiques (travaux d'enfants), minéralogiques, botaniques, géologiques et sciences naturelles.

Nous distinguons trois catégories :

– les musées nationaux (les 4 musées d'Alger, celui d'Oran, de Constantine, de Sétif et de Bou Saada). Ils se rapportent au domaine de l'archéologie, de l'histoire, des arts et des traditions populaires.

– Les musées de Site (25) dont la majorité est placée sous tutelle de l'ANAPMSH. Ces musées présentent un panorama de l'archéologie régionale ou locale.

– Le musée spécialisé : en histoire militaire (le musée central de l'armée), en histoire (le musée du Djihad, de la soummam) et ceux consacrés à la résistance.

– Les musées municipaux ou régionaux comme celui de Skikda, de Menia (Ghardaïa), de Mostaganem...ect.

– Les dépôts de fouilles : normalement tout objet doit, dès sa sortie du sol ou à l'issue de son étude, entrer dans un musée où son inaliénabilité est assurée de fait. En Algérie, des dépôts de fouilles ont été constitués à la suite d'une ou de plusieurs fouilles effectuées sur des sites (Guelma, Madaure, Lambèse ...). Ils apparaissent plus comme des lieux d'étude et de conservation du mobilier archéologique à titre transitoire que comme véritables musées.

– Les parcs botaniques : le jardin d'essai du Hamma.

Les bâtiments

L'inadéquation des nombreux édifices utilisés comme musées est à souligner. La majorité des bâtiments dans lesquels sont entreposées les collections datent pour la plupart d'avant 1962 à l'exception du musée national du Djihad (1982), le musée central de l'Armée (1985), le musée central de l'armée (1985), le musée de Cherchell (1979) et le musée national de Sétif (1980).

Nombre de musées sont installés dans des monuments et bâtiments anciens dont le caractère historique interdit la transformation profonde

et dont les aménagements nouveaux soulèvent des difficultés techniques en matière de circulation du public, de protection des œuvres et d'adaptabilité pour les personnels. Certains musées sont des monuments historiques d'époque ottomane tels le Bardo, le musée des ATP de la Casbah, la poudrière de Chlef, celui de Miliana, le musée Bordj Moussa de Béjaïa, le fort de Tamentfoust, le Bordj Mhal de Mostaganem et celui du palais du Bey d'Oran. Ces bâtiments anciens sont à réhabiliter en veillant à sauvegarder leur structure et respecter les conditions de conservation préventive muséale.

La majorité de ces musées ne répondent pas aux conceptions modernes de la présentation des objets, de la sécurité des collections, de la circulation des visiteurs, de l'éclairage ou des équipements pour le public ; tous n'ont pas été conçus pour servir de musée et ne présentent guère les conditions idéales pour le flux des visiteurs. Seuls 5 musées nationaux ont été érigés comme institution muséale : le musée des Beaux Arts d'Alger (1930), le musée national de Cirta, le musée Zabana d'Oran (avant 1962), le musée du Djihad et le musée central de l'Armée autour des années 83. Leur mise en conformité avec les normes internationales n'est pas toujours de mise avec les prescriptions muséographiques en vigueur.

Aujourd'hui, l'architecture des musées en Algérie a doublement vieilli : d'une part, par rapport à la conception de base de l'architecture de musée dans le monde, d'autre part faute de pratique et de suivi sur le plan national.

L'état physique des bâtiments est devenu insalubre au cours des années, présentant des dangers pour les collections qui y sont conservées. Les espaces libres pour le public n'ont pas été prévus. Les salles d'exposition, immenses et parfois en enfilade rendent la circulation monotone et peu attractive. Les espaces ne sont pas tous climatisés, l'éclairage est vétuste et non contrôlable. Divers problèmes se posent également du fait de la variété des œuvres exposées et de la matière dont elles sont faites. Les exigences de la conservation et de la restauration ainsi que les moyens dont disposent ces musées à cet effet sont dérisoires, voire quasi inexistantes. Les espaces pour l'étude, l'administration, la conservation, la restauration, la surveillance, le magasinage n'ont pas été prévus ; les rares bibliothèques de musée qui existent mériteraient d'être adaptées aux exigences du travail et à l'organisation moderne d'un service public. De plus, l'effectif du personnel spécialisé face aux innombrables collections à entretenir reste un problème insurmontable.

La tutelle

La grande majorité de ces musées ont une tutelle administrative : celle du ministère de la culture et de la communication à l'exception de certains musées qui eux dépendent des ministères de la défense, des Moudjahidines, de l'Environnement, de la Recherche Scientifique ou de l'Agriculture.

Les huit musées nationaux, les deux parcs et l'ANAPMSH fonctionnent avec un conseil d'orientation et jouissent de l'autonomie financière. Le conseil d'orientation constitué en majorité d'autres ministères (les Finances, les Collectivités Locales, les Moudjahidines, l'Enseignement Supérieur, l'Information) est chargé de délibérer sur l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur des musées et sur leurs programmes d'activités ainsi que sur leur bilan des années écoulées. Ce conseil ne fonctionne guère dans la pratique à cause d'un manque de convictions des institutions qui les composent. Cette léthargie entraîne des conséquences sur le fonctionnement notamment des budgets. Pour y remédier, il serait souhaitable de procéder à une révision de l'institution, le plan des attributions mais aussi sur le plan de la composition.

L'ensemble des budgets des institutions muséales est étatique. Par contre les 25 musées de site n'ont pas de budget propre, ils sont rattachés à l'ANAPMSH et leur capacité d'initiative est totalement diminuée. Les rares ressources générées par les musées (droits d'entrée, vente des livres, des cartes postales...) retournent totalement au trésor public de l'Etat sans que les musées puissent en profiter directement. Notons, enfin, l'inexistence du mécénat industriel ou d'entreprise en faveur de ces musées.

Le personnel

Sur l'ensemble des 43 musées recensés, la moyenne du personnel par musée est de 20% et le taux d'encadrement avoisine le 5% (licence, doctorat). 80% de ces musées réclame une formation variée aussi bien technique, administrative ou en restauration et conservation soit 37 musées sur 43. 90% de ces institutions soulignent leur besoin en documentation mais la formation reste un enjeu essentiel et un défi national afin de cibler les besoins réels selon le contexte de chaque musée d'où une meilleure adéquation entre formation et fonction.

3 domaines distincts ont été identifiés : la formation des techniciens, celle des gestionnaires et celle des éducateurs ou animateurs de musées. Des centres internationaux spécialisés devraient être sollicités pour

dispenser des cours spécifiques en adéquation avec les réalités du terrain. Cette formation spécialisée devrait se développer grâce à la coopération bilatérale et le partenariat.

La gestion des collections

La sécurité des œuvres dépend en partie de la qualité de leur gestion administrative et du suivi de leur état. Rares sont les musées (5%) qui prennent en charge le contrôle du mouvement de leurs œuvres. De nombreux établissements ne disposent même pas de registres de contrôle du mouvement des œuvres et d'un personnel formé à la protection des œuvres d'art ou bien sont très mal équipés pour garantir celles-ci contre le vol, l'incendie ou les différentes dégradations dues à de mauvaises conditions d'hygrométrie, de température et de stockage.

L'inventaire des collections

L'absence d'inventaire des collections, d'expositions temporaires, d'activité d'étude et de collecte ainsi que de documentation est une entrave au développement de la plupart des musées objet de notre enquête. Nombreux sont les musées qui ne disposent pas encore d'inventaires réellement scientifiques mais seulement de listes d'objets sans localisation précise dans les locaux du musée, sans origine, site, année d'exhumation de fouilles, sans description autre que succincte. Les objets même dans les salles du musée et a fortiori dans les réserves n'ont pas toujours de numéro d'identification. Il y a là un très important travail à faire qu'il conviendrait d'effectuer en élaborant un minimum de règles pour assurer l'homogénéité des inventaires et les processus descriptifs ; d'où l'urgence dans l'établissement de vocabulaires normalisés et de livrets de prescriptions qui fixeront les règles de manière à garantir l'homogénéité du travail et à assurer aussi les possibilités d'utilisation de la masse documentaire rassemblée.

Sur un échantillon de 32 musées, seule une moyenne de 15 % des collections est inventoriée. A cette carence s'ajoute l'absence d'une banque de données accessible à tous les musées et d'un fonds national destiné au soutien technique et financier pour la mise en place d'un système d'informatisation des inventaires. Un manuel des normes devrait être établi afin de permettre la normalisation des inventaires des collections.

La sécurité et la prévention

Le problème de la sécurité des collections et dans les musées n'est pas simple, sa difficulté tient à la nature même des missions souvent contradictoires assignées aux musées. Celles-ci ont pour objectif fondamental de préserver un patrimoine vulnérable destiné, d'une part, à être transmis aux générations futures et, de l'autre, à présenter ce même patrimoine au public.

La conservation préventive n'est pas encore très familière aux musées algériens, nous avons noté l'absence d'une documentation et d'un contrôle systématique des collections sauf dans certains musées nationaux d'Alger ; les endroits de stockage et les réserves ne répondent pas aux normes exigés pour la conservation ; rares sont les musées qui disposent d'une documentation spécialisée dans le domaine de la conservation préventive alors que la documentation intégrée devrait être considérée comme un outil pour la gestion des collections et utilisée par l'ensemble des institutions en charge du patrimoine.

- absence d'un comité technique de la sécurité et de la prévention dans les musées ou au ministère. Ce comité est généralement chargé d'étudier et de définir une politique globale de la sécurité, du contrôle et de proposer toutes mesures susceptibles d'accroître l'efficacité des actions entreprises.
- absence d'installation de détection automatique de l'incendie à l'exception de matériel d'extinction comme les extincteurs à eau pulvérisée, à neige carbonique ou à poudre.
- absence d'un plan d'organisation de la surveillance et d'un système anti-intrusion dans les musées et dans leur périphérie (tels les radars extérieurs, les détecteurs sur les portes et fenêtres, les détecteurs volumétriques, les barrières infra-rouges ou des systèmes de vidéosurveillance) sauf pour les musées nationaux d'Alger.

Les réserves

Les réserves devraient constituer des lieux homogènes et indépendants du reste des locaux du musée, ce qui permettrait l'organisation d'une protection cohérente contre les risques de vol, d'incendie et de dégradation. Malheureusement, dans l'ensemble des réserves observées, nous avons observé plus de dispositifs de fortune sommaires que de véritables aménagements de lieux de stockage.

L'enjeu

Sur 43 musées objet de notre analyse, 33 d'entre eux présentent des collections héritage de la période coloniale et ne répondent pas aux exigences actuelles de la société algérienne. L'organisation de ces musées, notamment les musées archéologiques, reflétaient plus les valeurs et concepts idéologiques du pouvoir colonial. Les disciplines dominantes réservées uniquement à l'antiquité classique étaient sous-tendues par une idéologie eurocentriste et visait plus l'évocation d'une histoire générale de l'Algérie selon une distinction entre la période antique et la période musulmane. Les rares collections concernant les périodes punique, numide, islamique exposées étaient elles mêmes, de par leur présentation, sous-tendues par des a priori idéologiques détournés de leur véritable signification afin de nier l'identité culturelle autochtone; cette conception permettait de fournir une vision globale des périodes ayant traversé l'histoire du Maghreb et s'appuyait uniquement sur la valeur archéologique des collections. L'ensemble des musées créés avant 1962 se référait à ces critères établis d'abord pour l'organisation des collections du musée d'Alger et ensuite généralisée à l'ensemble des autres musées. En fait, les musées étaient surtout des lieux de dépôts archéologiques servant, parallèlement de laboratoires d'études aux chercheurs. D'ailleurs, certaines salles d'exposition étaient exclusivement consacrées aux produits de fouilles entreprises par des chercheurs précis ; l'appellation de ces collections était d'ailleurs liée au nom même des inventeurs : tels les fonds Waille, Marec, Gsell... Il importait, avant tout, de mettre en relief l'importance de l'héritage classique dont le pouvoir en place se considérait comme le dépositaire. Par ailleurs, même au cours du XX^e siècle où la notion du musée a évolué et a été clairement définie, ces institutions n'ont, jusqu'à la fin de 1962, connu aucune notion de développement ou évolution : le concept étant le même que celui du XIX^e siècle. Ces musées ne répondent plus aux attentes du public algérien et si ce dernier ne porte qu'un intérêt relatif aux musées c'est parce que ce qu'il y trouve parle plus des autres que de lui même.

« Les hommes comme les sociétés ont plusieurs moi, retrouver son identité consiste à se rétablir au milieu de ces divers moi, en découvrant ce moi privilégié qui est le plus expressif de soi, ce moi qui s'est forgé au cours de l'histoire, du passé, des circonstances, des activités, des rencontres... On retrouve son identité originelle quand on se reconnaît dans ce moi qui tout en composant avec d'autres moi, détient une place première » (H/S).

En réalité, l'Algérien ne sait pas en quel patrimoine se reconnaître et sans doute même pas dans le patrimoine « arabo-musulman ».

La question est de savoir : A partir de quel moment une société fait sien un héritage qui n'appartient pas à sa matrice civilisationnelle ?

Il est vrai qu'en Algérie, le passé punique, romain, byzantin, turc, espagnol, français...s'est déroulé à l'écart de la personnalité algérienne ; à cet égard il fait figure de pré patrimoine ou même de para patrimoine.

C'est pourquoi il est nécessaire que nos musées soient expressifs de l'Algérianité qui les habite. Nos musées devraient s'appliquer à parler non seulement des autres mais de ce que l'on a fait avec eux tandis qu'ils étaient là (toutes périodes historiques confondues), ou de ce que l'on a fait avant que les autres ne soient là ou encore de ce que l'on a fait pendant que les autres étaient là ou de ce que l'on a fait pendant que les autres n'étaient plus là. Avec toutes les occupations étrangères qui ont traversé notre pays, la population n'a pas réagi d'une même façon en face des diverses occupations étrangères à l'exception de l'islam qui a le mieux pris, et avec lequel il y a eu symbiose.

Il faut bien voir que c'est avec des matériaux d'ici qu'ont été confectionnés les antiquités qui meublent nos musées ; c'est avec la collaboration d'artisans indigènes qu'ont été construits les vestiges auxquels renvoient musées et histoire ; c'est également sous l'inspiration d'artistes de notre pays dont l'histoire n'a pas retenu les noms qu'ont été réalisées certaines des merveilles contenues dans nos musées, enfin, nombreux sont les auteurs originaires de notre Afrique qui ont vanté, en leur temps, des réalisations de portée universelle.

Dans tout ce qui a été laissé par toutes ces civilisations étrangères, il y a plus d'algérianité que ne laisse supposer nos musées dans leur forme actuelle. Il ne faut pas oublier qu'à la beauté de ces antiquités s'ajoute l'écrin merveilleux qu'est l'Algérie. Ces vestiges sont tellement algériens qu'ils ne seraient pas aussi beaux, s'ils n'avaient eu pour lieu « les sites singuliers de notre pays ».

Les Algériens s'intéresseraient davantage à leurs musées si on leur laissait entrevoir que l'Islam porte un intérêt certain même à ce qui est ante islamique ou même à ce qui, contemporain, n'est pas islamique. Les objets de nos musées regardés avec « discernement sont des signes qui parlent de l'absolument beau, bon, vrai, un et à la limite de l'unique et de l'universel ».

Les musées sont aussi des lieux « de dialogues intérieurs constructifs, non seulement entre soi et le semblable mais également entre soi et le différent, voire le surprenant ». Pour être parlants, il faudrait que nos

musées soient expressifs de notre algérianité perçue au contact de l'altérité culturelle des civilisations qui nous ont précédés. Il faudrait que, tout en nous parlant certes des autres, ils nous renvoient à nous-mêmes. « Il faudrait qu'ils soient le signe d'un autrement d'existence et, de ce fait un don d'autrui à notre propre altérité ».

Nos musées nous révèlent que ce que des étrangers ont fait chez nous est aussi un legs de notre histoire, même si nous ne nous y reconnaissons qu'imparfaitement.

Qu'on le veuille ou non, ce qui s'est passé chez nous est à nous même si ce n'est pas entièrement de nous.

Les représentations muséographiques et muséologiques doivent être des points de repère renvoyant les visiteurs à eux mêmes. Car nous portons dans notre mémoire oubliée les traces génétiques de ce qui s'est passé chez nous. En d'autres termes et d'une façon imagée, la composition des chromosomes de notre ADN s'est formée au cours d'une histoire dont les différents patrimoines sont autant de points de repère.

En conclusion, les musées algériens peuvent nous faire découvrir que la culture algérienne a été acculturée au prix de différents métissages.

Recommandations

1. Mise en place d'un conseil national des musées formé exclusivement de professionnels reconnus et dotés de compétences requises qui définira une politique en matière de statut des musées et développera des actions stratégiques pour améliorer les aspects des musées, leurs collections et leurs services.
2. Elaboration d'une constitution ou d'une charte des musées qui stipulera clairement leurs statuts juridiques, leurs buts, leurs missions et leurs rôles.
3. Pour pouvoir remplir correctement leurs objectifs, les musées ont besoin d'une plus grande autonomie financière et administrative qui permettrait de relever les défis et d'impulser de meilleures initiatives dans les domaines de la gestion, de la recherche, de l'animation culturelle et de la programmation des musées.
4. Impulser une politique de formation continue des professionnels des musées. L'autorité de tutelle a une obligation morale en ce qui concerne la nomination des gestionnaires qui dirigent les musées, elle doit avoir un droit de regard sur les connaissances et

les compétences nécessaires de ces derniers pour occuper ce poste avec efficacité conformément au code de déontologie des professionnels de musée. Les personnels des musées doivent recevoir une formation universitaire, technique et professionnelle appropriée et bénéficier d'une formation continue et un recyclage pour actualiser leurs connaissances afin d'accomplir leurs missions dans le fonctionnement du musée et la protection des collections.